

■ **Bartoli Aménagements extérieurs S.A.**, à Couvet, conseils et réalisation de travaux sur les façades extérieures d'immeubles, etc. (FOSC du 17.02.2000, p. 1108). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal civil du district du Val-de-Travers, en date du 29 avril 2002. Par conséquent, sa raison sociale devient: **Bartoli Aménagements extérieurs S.A. en liquidation.**

Journal no 1266 du 22.05.2002  
(00486228 / CH-645.1.009.419-7)